



Carrières **GUIGNARD**

**Demande d'autorisation de renouvellement partiel et
d'extension de carrière**
au titre de la rubrique 2510 des ICPE

TOME 0

RESUMES NON TECHNIQUES DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'ETUDE DE DANGERS

*Carrière de gneiss et de leptynite de
Pommiers*

Commune de Pommiers (36)

Janvier 2017



La gestion de l'environnement, la reconnaissance du sous-sol
et l'application de la réglementation au service de votre projet.



Carrières **GUIGNARD**

**Demande d'autorisation de renouvellement partiel et
d'extension de carrière
au titre de la rubrique 2510 des ICPE**

TOME 0

RESUMES NON TECHNIQUES DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'ETUDE DE DANGERS

Carrière de gneiss et leptynite de Pommiers

Commune de Pommiers (36)

Janvier 2017

Rapport n° R 1207401.V6



La gestion de l'environnement, la reconnaissance du sous-sol
et l'application de la réglementation au service de votre projet.

SARL au capital de 120 000 € - RCS : Toulouse 435 114 129 - Code NAF : 7112B

Siège social et Agence Sud	Le Château	31290 GARDOUCH	Tél : 05 34 66 43 42 / Fax : 05 61 81 62 80
Agence Centre et Nord	2 rue Joseph Leber	45530 VITRY AUX LOGES	Tél : 02 38 59 37 19 / Fax : 02 38 59 38 14
Agence Ouest	5 rue de la Rome	49123 CHAMPTOCE SUR LOIRE	Tél : 02 41 34 35 82 / Fax : 02 41 34 37 95
Agence Sud-Est	Quartier Les Sables	26380 PEYRINS	Tél : 04 75 72 80 00 / Fax : 04 75 72 80 05
Agence Est	7 rue du Breuil	88200 REMIREMONT	Tél : 03 29 22 12 68 / Fax : 09 70 06 14 23
Antenne PACA	St-Anne	84190 GIGONDAS	Tél : 06 88 16 76 78 / Fax : 05 61 81 62 80

Site internet : www.geoplusenvironnement.com

PREAMBULE

Sur la commune de Pommiers (36), la société Carrières GUIGNARD est actuellement autorisée à exploiter une carrière de gneiss et de leptynite par Arrêté Préfectoral n° 97-E-1780 du 21 juillet 1997 :

- Sur une surface de 26 ha 65 a 10 ca, dont encore 13,6 ha encore exploitables (à fin 2013) ;
- Pour un tonnage extrait maximal de 700 000 t/an et 500 000 t/an en moyenne ;
- A une cote minimale de fond de fouille de 180 m NGF (qui restera inchangée à l'avenir) ;
- Sur une durée de 30 ans, soit jusqu'au 21 juillet 2027.

Les matériaux extraits sont traités sur l'installation de broyage-concassage-criblage voisine, autorisée distinctement par l'Arrêté Préfectoral n°95-E-55 du 10 janvier 1995 (hors dossier).

Aujourd'hui, afin de poursuivre ses activités sur ce site, la société Carrières GUIGNARD souhaite renouveler et étendre son autorisation de carrière pour une surface totale de **34 ha 49 a 59 ca**, dont 20 ha 06 a 54 ca demandé en renouvellement partiel (AP du 21 juillet 1997), au titre de la **rubrique 2510 des ICPE**.

Elle souhaite de plus conserver un rythme d'extraction de 500 000 t/an moyen à 700 000 t/an au maximum dans le cadre de sa politique de substitution de la ressource alluvionnaire.

Ce dossier inclut donc une **demande d'autorisation de renouvellement partiel et d'extension de carrière**, au titre de la rubrique 2510 des ICPE :

- Sur une superficie totale de **34 ha 49 a 59 ca**, dont environ **26 ha** exploitables (20 ha 06 a 54 ca en renouvellement et 14 ha 43 a 05 ca en extension) ;
- Pour un tonnage moyen extrait de **500 000 t/an** et un tonnage maximum autorisé de **700 000 t/an** ;
- Pour une durée de **30 années**.

Ce Tome constitue l'Etude d'Impact.

Pour rappel, ce dossier ne concerne que les activités d'extraction ; l'activité de traitement ainsi que toute la base-vie étant autorisés séparément.

Sommaire

A. PRESENTATION DU PROJET.....	4
1. LA SYNTHESE.....	5
2. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	6
3. CARACTERISTIQUES DE L'ACTIVITE	8
4. MOTIVATIONS DU PROJET.....	11
4.1. Raisons d'ordre technique	11
4.2. Raisons d'ordre économique.....	12
4.3. Raisons d'ordre environnemental.....	12
B. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	14
1. SYNTHESE DES SENSIBILITES, DES IMPACTS ET DES MESURES DU SITE	15
2. PROJET DE REAMENAGEMENT FINAL	19
3. LA SANTE DES RIVERAINS.....	21
4. CONCLUSION DE L'ETUDE D'IMPACT	23
C. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS	24
1. RISQUES AUXQUELS PEUT ETRE SOUMISE LA CARRIERE	25
1.1. Risques externes au site.....	26
1.2. Risques liés aux activités humaines à proximité.....	28
1.3. Risques liés à l'exploitation du site.....	30
2. MOYENS D'INTERVENTION ET DE SECOURS DISPONIBLES.....	34
2.1. Moyens de lutte contre l'incendie	34
2.2. Moyens de lutte contre les déversements accidentels.....	34
2.3. Moyens de secours aux blessés	35
2.4. Procédure d'alerte.....	36
3. CONCLUSION DE L'ETUDE DE DANGERS.....	37

Figures

Figure 1 : Localisation du projet au 1/25 000 et habitations les plus proches	7
Figure 2 : Plan de phasage général de l'exploitation	9
Figure 3 : Plan du projet de réaménagement final	20
Figure 4 : Schéma conceptuel d'exposition.....	22
Figure 5 : Localisation schématique des risques liés à l'exploitation de la carrière.....	33

A. PRESENTATION DU PROJET

1. LA SYNTHÈSE

Objectif et justification de ce projet

Ce dossier ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), déposé par la société Carrières GUIGNARD, concerne une demande d'autorisation de renouvellement partiel et d'extension de carrière, sur une superficie totale de 34 ha 49 a 59 ca et ce sur une durée de 30 ans.

Cette carrière se situe aux lieux-dits « Les Ebeugnets », « Les Bonnes » et « Les Vazouaits » sur la commune de Pommiers (36).

Ce dossier inclut donc les actions suivantes :

- Une demande de renouvellement partiel d'autorisation de carrière sur une superficie de 20 ha 06 a 54 ca ;
- Une demande d'extension en surface de la carrière sur une superficie de 14 ha 43 a 05 ca ;
- Une demande d'autorisation au titre de la « Loi sur l'eau » pour les aménagements liés à l'exploitation de carrière (création d'un plan d'eau et rejet d'eaux pluviales sur le sol ou dans le sous-sol).

Cette demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de carrière porte sur une durée de 30 ans à partir de l'obtention de l'Arrêté Préfectoral.

Caractéristiques	
Durée de la demande	30 ans
Durée d'extraction	29 ans
Surface de la demande	34 ha 49 a 59 ca
Surface exploitable	26 ha
Volume du gisement	5 800 000 m ³ 14 500 000 t
Extraction moyenne annuelle	200 000 m ³ 500 000 t
Extraction maximale annuelle	280 000 m ³ 700 000 t

Contraintes majeures et mesures	
Stabilité des terrains	Délaissé réglementaire de 10 m, banquette de 20 m en exploitation et de 5 m une fois réaménagée, pente à 80° maximum, fronts surveillés et purgés si nécessaires, bande de 25 m minimale autour des massifs du pylône haute tension

Hydrographie	Ravitaillement des engins sur aire étanche ou en bord à bord sur couverture étanche, kits anti-pollution, contrôle de la qualité des eaux dans le bassin en fond de fouille
Milieux naturels	Conservation d'anciens fronts de taille essentiels à certaines espèces avifaunistiques, décapage et défrichage des haies aux périodes propices, création d'une mare, mise en place de milieux humides dans le cadre du réaménagement, entretien et création de haies pour l'Alouette Lulu
Transports	Jonction sortie/RD30 aménagée, clôtures et portails fermant l'accès au site, panneaux indicateurs clairs, plan de circulation, parking personnel et visiteurs, dispositif de nettoyage des roues
Servitudes techniques	Prescriptions à respecter concernant la stabilité des pylônes (notamment contrôle des vibrations à moins de 100 m

Réaménagement

Vocation de mise en sécurité : nettoyage du site, suppression de toutes les infrastructures (excepté les clôtures et accès au site), remblaiement partiel d'une partie du site par des matériaux de découverte, reconstitution d'une couverture végétale jouant le rôle de tampon naturel vis-à-vis des écoulements.

Vocation écologique : conservation de fronts de taille pour l'accueil d'espèces avifaunistiques intéressantes, création d'une mare pour les espèces de batraciens, création de zone de hauts fonds en différents point autour du plan d'eau, création de haies, entretien des pâtures et mise en place d'une surverse améliorée pour préserver la Gargillesse et son cortège ichtyofaunique.

Garanties financières						
Phase	A	B	C	D	E	F
Période	0 – 5 ans	5 – 10 ans	10 – 15 ans	15 – 20 ans	20 – 25 ans	25 -30 ans
Montant Euros TTC (janvier 2015)	321 530	260 981	243 307	246 087	283 719	283 719

Indice TP01 d'octobre 2016 (dernier connu en janvier 2017)

2. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

La Figure 1 montre la localisation du site concerné par la présente demande d'autorisation de renouvellement partiel et d'extension de carrière.

Les coordonnées Lambert 2 étendues de l'entrée du site sont les suivants :

X : 548 820 m ;

Y : 2 167 907 m.

Les données caractérisant le projet et ses alentours, d'un point de vue géographique et des accès, sont les suivantes :

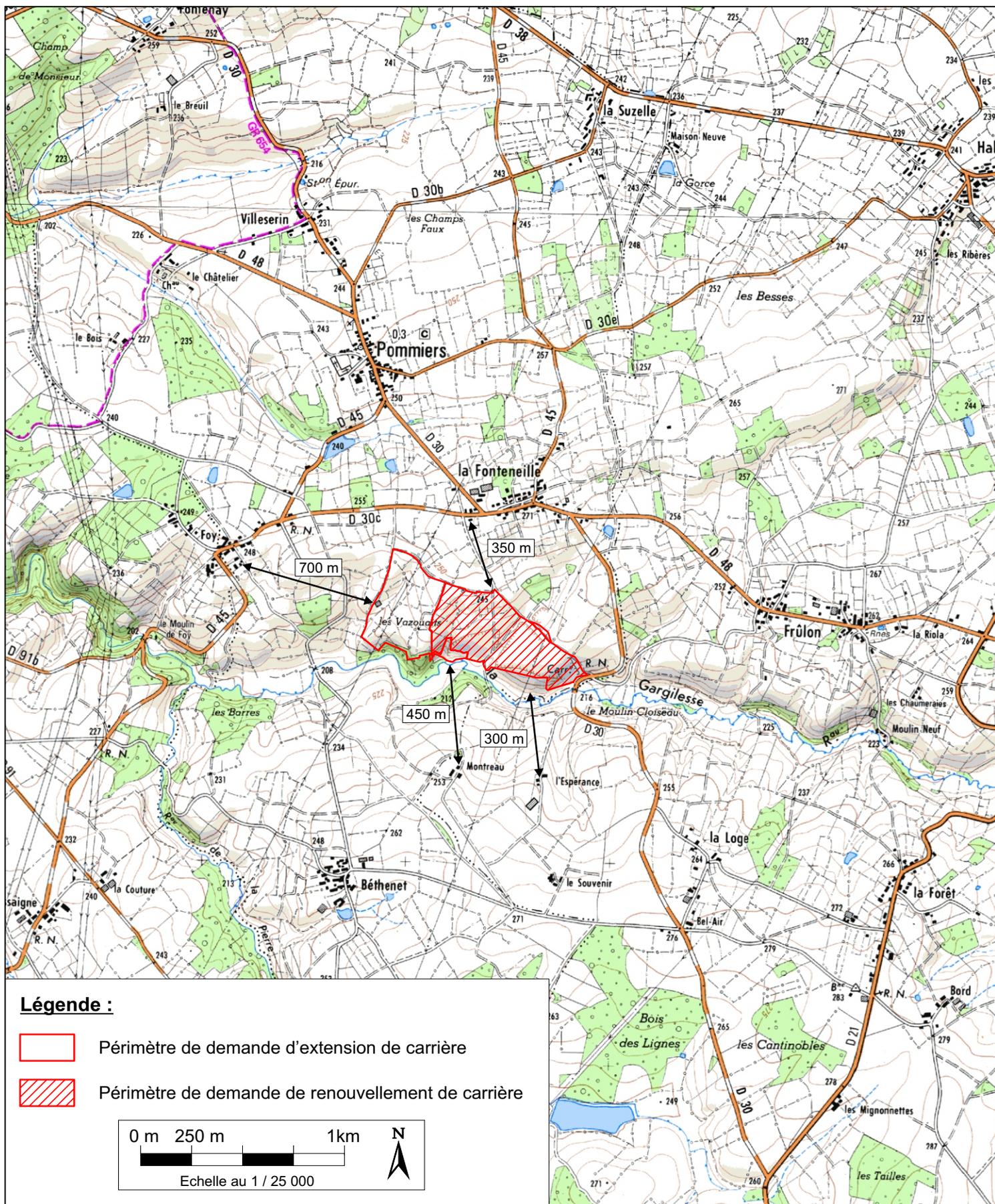
- Le projet se situe sur la commune de Pommiers (36), à 45 km au Sud de Châteauroux, aux lieux-dits « Les Ebeugnets », « Les Bonnes » et « Les Vazouaits » ;
- Les habitations les plus proches du site du projet sont (distance entre l'habitation et les limites du projet) :
 - ✗ L'habitation du lieu-dit « l'Espérance », à environ 300 au Sud du projet ;
 - ✗ Les habitations au niveau lieu-dit « Montreau » à 450 m au Sud du site ;
 - ✗ Les premières habitations de Foy à environ 700 m à l'Ouest ;
 - ✗ Les habitations de la Fonteneille à 350 m au Nord ;
- Pour accéder à la carrière les camions empruntent et emprunteront la RD 30 à l'Est.

Les communes environnantes sont :

- Orsennes à l'Est et au Sud ;
- Gargillesse-Dampierre au Sud et à l'Ouest ;
- Badecon-le-Pin au Nord-Ouest ;
- Malicornay au Nord.

La zone du projet est entourée par :

- La plateforme de traitement (AP du 10 janvier 1995) au Sud qui traite et traitera les matériaux venus de l'exploitation actuel et de l'extension demandées dans ce dossier ;
- La Gargillesse au Sud du périmètre du projet ;
- Le chemin rural du Petit Carroir d'Argenton-sur-Creuse à Orsennes au Nord du projet ;
- Le chemin rural de l'Epinat à la Fonteneille à l'Ouest du projet ;
- La RD 30 (accès au site) à l'Est du périmètre de demande en renouvellement.



Carrières GUIGNARD - Carrière de Pommiers (36)
 Demande d'autorisation de renouvellement partiel et d'extension de carrière
 Résumés Non Techniques de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Dangers

Localisation du projet au 1/25 000 et habitations les plus proches
 Sources : Carrières GUIGNARD et GéoPlusEnvironnement

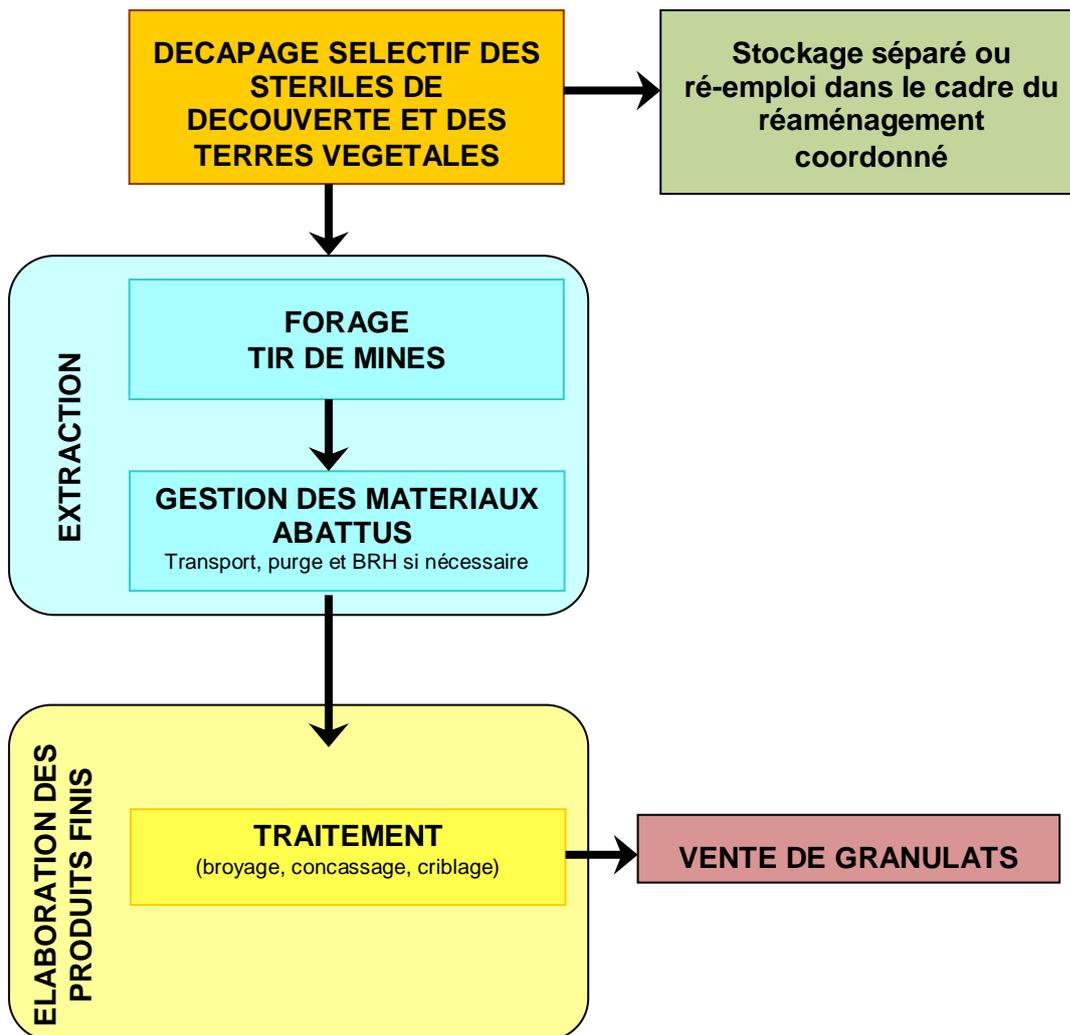
Figure 1



3. CARACTERISTIQUES DE L'ACTIVITE

L'extraction se fait et se fera à ciel ouvert. Le gisement est et sera exploité à une cote minimale de fond de fouille de 180 m NGF sur tout le périmètre de l'exploitation défini dans cette demande. L'épaisseur exploitée dépend donc de la cote du Terrain Naturel (TN) et de la quantité de stériles de découverte, mais les fronts d'exploitation seront compris entre 11 et 15 m.

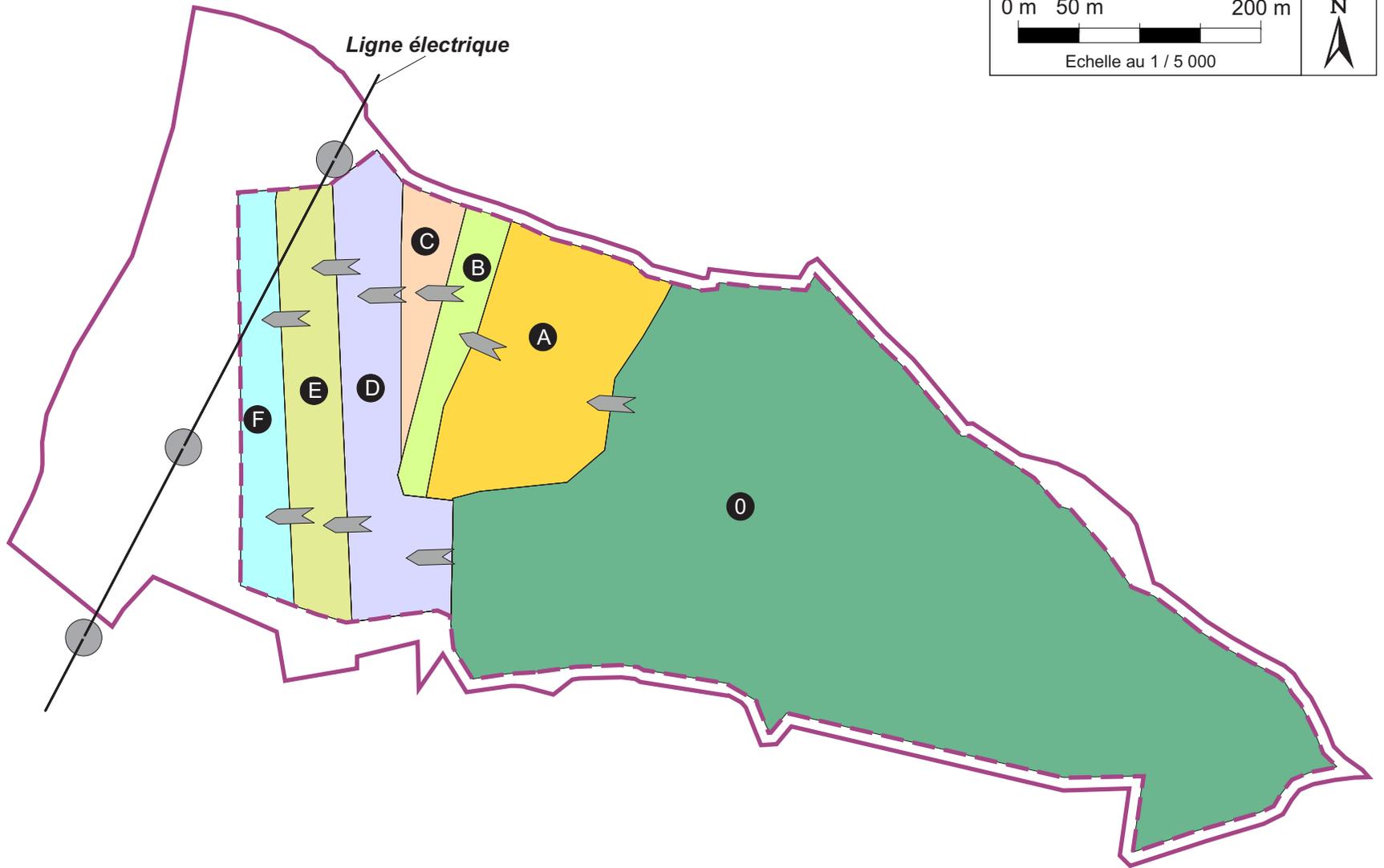
Cette exploitation est et sera réalisée en 3 grandes étapes :



En parallèle, le réaménagement coordonné à l'avancée de l'extraction sera organisé dès le début de l'exploitation.

En effet, l'exploitation sera réalisée en **6 phases** (Cf. [Figure 2](#)) d'une durée de **5 ans** chacune (phase A à F).

La dernière année d'autorisation couvrira également le **réaménagement final du site**.



LÉGENDE

	Périmètre de demande		Phase 0 (T_0)		Phase C ($T_0 + 15$ ans)		Phase F ($T_0 + 30$ ans)
	Périmètre exploitable		Phase A ($T_0 + 5$ ans)		Phase D ($T_0 + 20$ ans)		Sens d'exploitation
			Phase B ($T_0 + 10$ ans)		Phase E ($T_0 + 25$ ans)		Pylônes électriques

La remise en état du site, qui sera coordonnée à l'extraction, consistera en :

- Une réintégration paysagère des 35 ha que représente ce projet de renouvellement partiel et d'extension ;
- Un remblaiement partiel du site avec création d'une prairie humide ;
- La création et l'entretien de haies et bosquets ;
- La création d'un plan d'eau ;
- La création de zones à vocation écologique.

Ainsi, ce réaménagement aura pour objectif de concilier l'activité économique du secteur avec l'apport d'intérêt écologique par la création de nouveaux milieux afin de préserver et diversifier la faune et la flore du secteur.

Les principales caractéristiques du gisement et de l'exploitation sont reportées dans le tableau suivant :

Surfaces	Demande d'autorisation de renouvellement partiel	20 ha 06 a 54 ca	
	Demande d'autorisation d'extension	14 ha 43 a 05 ca	
	Surface exploitable	26 ha	
Cotes et Hauteurs	Altitude du fond de fouille minimal	180 m NGF	
	Hauteur moyenne de la découverte	3 m	
	Hauteur moyenne du gisement exploitable	50 m	
Pentes	Fronts en cours d'extraction	80°	
	Fronts réaménagés	De 80 à 30°	
Volumes et Tonnages	Réserves totales en place	5 800 000 m ³	14 500 000 t
	Moyen extrait par an	200 000 m ³	500 000 t
	Maximal extrait par an	280 000 m ³	700 000 t
	Volume de découverte (foisonné)	858 000 m ³	
	Volume nécessaire au réaménagement	858 000 m ³	
Durée	Durée de l'autorisation demandée	30 ans	
	Durée d'extraction réelle maximum	29 ans	
	Durée de finalisation du réaménagement	1 an	
Divers	Densité en place du tout-venant	2,5	
	Pourcentage de stériles d'extraction et de production	> 1 %	

4. MOTIVATIONS DU PROJET

4.1. Raisons d'ordre technique

Le gisement et le matériau :

Le gisement qui serait exploité dans le cadre de ce projet est un gisement bien identifié et bien connu puisque la carrière de Pommiers est en activité depuis plus de 30 ans. Le gisement de cette carrière est composé de gneiss et leptynites de bonne qualité et compatible avec des usages nobles.

Ce gisement a été estimé, grâce aux sondages de reconnaissance et à l'expérience acquise par l'exploitation de la carrière actuelle, à plus de 7 000 000 m³. Ce gisement peut permettre une activité rentable de longue durée.

La société Carrières GUIGNARD souhaite exploiter la fin du gisement de la carrière actuelle et étendre son site en direction de l'Ouest afin d'optimiser son installation de traitement en place. Par ailleurs, ces matériaux de bonne qualité, permettent une valorisation pour des usages nobles (béton prêt à l'emploi par exemple).

En ce qui concerne la géologie, il était absolument indispensable de bien connaître les limites du gisement à exploiter, la position des formations ainsi que la structure de l'ensemble. Ces informations devaient permettre de développer une méthode d'exploitation optimale, tant du point de vue de la qualité de la production de granulats, que de la sécurité et de la préservation des abords du site. C'est pourquoi une étude approfondie des formations géologiques présentes dans la zone demandée en extension a été réalisée.

Un phasage d'exploitation a ainsi pu être déterminé, ainsi qu'une géométrie des fronts de taille et la décision de conserver le minage pour l'extraction de la roche.

Ces choix permettent de garantir la sécurité du personnel sur site, celle des chemins longeant le site mais aussi de garantir la stabilité du pylône haute tension à proximité duquel l'extraction aura lieu.

Le site :

La présence historique de l'activité d'extraction et de mise en valeur des particularités géologiques du secteur constitue la première justification de cette demande.

Cette vallée bénéficie localement d'une main d'œuvre qualifiée, compétente et rompue à la conduite d'une telle exploitation.

Ce site bénéficie par ailleurs d'une situation géographique stratégique et privilégiée. L'accès y est facile par la RD 30. Ceci permet d'emprunter une voie routière adaptée au transport de matériaux et de relier le site à Argenton-sur-Creuse ou encore à Châteauroux.

Les compétences et les moyens :

La compétence de la société Carrières GUIGNARD dans le domaine de l'exploitation de carrière n'est plus à démontrer, puisqu'elle repose sur une expérience de plus de 30 ans et sur le haut niveau de qualification de ses collaborateurs qui lui permet de répondre aux exigences de qualité, de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire.

Il faut ajouter à cela, tout l'équipement d'exploitation (engins de chantier) et de protection individuelle mis à la disposition du personnel, ainsi que les infrastructures supports.

4.2. Raisons d'ordre économique

Le rôle économique des granulats est incontestable. 420 millions de tonnes sont produits chaque année en France, pour une consommation moyenne de 7 tonnes par an et par habitant. Les granulats représentent donc la matière première la plus utilisée par l'Homme après l'air et l'eau.

Ce projet de carrière et le choix de cet emplacement résultent des critères d'ordre économiques suivants :

- Cette carrière existe déjà. La poursuite de son exploitation en est donc facilitée du point de vue économique (aménagement existants,...) ;
- La présence de matière première permet de pérenniser l'activité de la société et, par ce biais, de continuer d'employer les personnes des communes alentours ;
- La société Carrières GUIGNARD a sa clientèle dans le marché local où il existe peu de carrière ;
- Grâce à la bonne qualité du gisement, les granulats sont exportés dans d'autres départements.

Plus directement, l'impact de cette carrière sur l'activité et l'économie du secteur est évidemment **positif** et peut le devenir davantage :

- Poursuite de l'approvisionnement de son installation de la plateforme technique ;
- Emploi direct de plusieurs personnes 6 postes permanents ;
- On admet généralement qu'un emploi dans l'industrie extractive génère 3 emplois indirects de proximité (transporteurs, comptable, géomètre, restauration, carburants, papeterie, artisans du Bâtiment...).

4.3. Raisons d'ordre environnemental

D'un point de vue paysager le site bénéficie d'un contexte particulièrement fermé qui limite les perceptions de la zone projetée à de rares points de l'espace. La gestion prévue des stériles en remblai des zones extraites évitera la création de stock en altitude, modifiant considérablement le paysage.

Les enjeux hydrogéologiques en aval de la carrière sont faibles, puisqu'aucun captage AEP n'est présent et que la configuration des bassins versants limite les impacts potentiels de l'exploitation sur les puits au voisinage.

La Gargillesse qui borde le site présente un intérêt piscicole et permet la vie d'espèces intéressantes. Le projet a donc tenu compte de sa présence, en définissant les limites exploitables de façon à préserver ce cours d'eau : maintien de la zone exploitable en deçà des bandes boisées qui les bordent. Par ailleurs, de nombreuses mesures ont été mises en place afin de ne pas dégrader la qualité des eaux : bassins de décantation pour les rejets des eaux d'exhaure, aire étanche et séparateur à hydrocarbures pour le ravitaillement des engins sur la plateforme technique, analyses annuelles de la qualité des eaux, etc.

Vis-à-vis du milieu naturel, l'exploitation d'une carrière a un impact indéniable sur l'écosystème car elle conduit toujours à la destruction du milieu au droit des terrains concernés. Dans le cas présent, les différentes études de reconnaissance de la faune et de la flore ont mis en évidence que le substrat rocheux cristallins et la proximité avec des points d'eau constituent un milieu favorable à l'accueil d'espèces spécifiques et en particulier des amphibiens et des oiseaux. Quelques individus ont ainsi été repérés sur le site. Les travaux nécessaires aux opérations d'extraction du gisement et de transformation des matériaux en granulats ne concerneront pas directement les zones où les individus ont été repérés. Compte tenu de l'aire de déplacement potentiel, il est impossible de privilégier l'exploitation de la carrière sur un secteur plutôt qu'un autre. Au cours de la vie de la carrière, des espaces non exploités ou des zones avec des aménagements spécifiques seront toujours disponibles pour accueillir ces espèces.

La carrière de Pommiers, parce qu'elle s'inscrit dans un environnement favorable, sera capable de jouer un rôle important dans la biodiversité. En effet les substrats rocheux cristallins et les carrières en particulier constituent des milieux favorables à des espèces spécifiques, comme par exemple le Faucon Pèlerin nicheur sur les fronts.

Lors de l'élaboration du projet initial, aucun critère environnemental examiné n'est apparu comme incompatible vis-à-vis de ce dernier.

B. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

1. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS, DES IMPACTS ET DES MESURES DU SITE

Les aménagements décrits dans l'étude d'impact ont, entre autres, comme objectif de faire que ce projet ne présente pas de danger en **fonctionnement normal**.

Le tableau suivant récapitule :

- La sensibilité de l'environnement du site suite à l'analyse de l'état initial du site et de son environnement ;
- Les impacts du projet sur le milieu environnant ;
- Les mesures pour prévenir, supprimer ou réduire les conséquences de l'activité du site sur l'environnement ;
- Les impacts résultants après la mise en place de ces mesures.

La sensibilité de l'environnement est quantifiée de la manière suivante :

Légende	
0	Indifférent
★	Sensibilité faible
★★	Sensibilité moyenne
★★★	Sensibilité forte

Les impacts bruts et résultants sont estimés de la façon suivante :

Légende	
+++	Impact positif fort
++	Impact positif moyen
+	Impact positif faible
0	Pas d'impact
-	Impact négatif faible
--	Impact négatif moyen
---	Impact négatif fort

D'un point de vue général, les mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi des nuisances sont particulièrement importantes et concourent à améliorer fortement l'intégration d'un projet dans son milieu environnant en diminuant, voire supprimant les effets sur l'environnement ainsi que les nuisances et les gênes éventuelles.

Carrières GUIGNARD – Carrière de Pommiers (36)
 Demande d'autorisation de renouvellement partiel et d'extension de carrière
Tome 0 – Résumés Non Techniques de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Dangers

Thématique	Commentaires	Sensibilité	Impact avant mesures	Principales mesures	Impact résultant
Géologie	Terrains présentant des failles et des fractures pouvant générer des instabilités	★★	--	Délaissé réglementaire de 10 m Banquette de 20 m en exploitation pour la sécurité et de 5 m une fois réaménagée Pente à 80° maximum Adaptation du sens d'abatage suivant les discontinuités rencontrées Réaménagement coordonné Fronts surveillés et purgés si nécessaires Bande de protection autour des massifs du pylône haute tension Réaménagement final	-
Hydrogéologie	Pas de nappe à proprement dite au droit du site. Infiltration des eaux de pluie qui circulent dans l'interface arène/roche et qui sont drainées par la Gargillesse	★	-	Ravitaillement des engins à chenille en bord à bord et sur aire étanche pour les engins à roues Engins équipés de kits anti-pollution Contrôle de la qualité des eaux dans le bassin en fond de fouille	-
Hydrographie	Présence de la Gargillesse à proximité du site	★★	-	Mise en place d'une surverse améliorée avec la Gargillesse après réaménagement	
Ressource en eau	Aucun captage AEP à moins de 5 km du site d'extraction	★★	0	Mesures prises pour les eaux souterraines et superficielles	0
Milieus naturels	Présence d'une mare mésotrophe sur la zone en extension d'un projet : zone intéressante pour les amphibiens et l'entomofaune Présence d'une espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux : Alouette lulu	★★	--	Conservation d'anciens fronts de taille essentiels à certaines espèces avifaunistiques Décapage et défrichage des haies aux périodes propices Création d'une mare Mise en place de milieux humides dans le cadre du réaménagement Surveillance du développement d'espèces exotiques Entretien et création de haies pour l'Alouette Lulu Suivi écologique sur le site	- + à long terme

Carrières GUIGNARD – Carrière de Pommiers (36)
 Demande d'autorisation de renouvellement partiel et d'extension de carrière
Tome 0 – Résumés Non Techniques de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Dangers

Paysage et visibilité	Site peu visible depuis les alentours Site confiné	★	--	Conservation de la végétation en périphérie du site Entretien des espaces verts Prolongation de la végétation périphérique Hauteur des stocks limitée Optimisation du rythme du réaménagement coordonné pour l'extension	- + à long terme
Activités	Activités agricoles dominantes dans le secteur Tourisme développé avec la présence de la Gargillesse.	★	+	Participation à l'économie locale	+
Patrimoine culturel	Le projet ne recoupe aucun périmètre de protection de Monument Historique Aucune co-visibilité n'a été établie entre le projet et les Monuments Historiques alentours	★	-	Fouille préventive	+
Transports	Trafic sur la RD 30 tenant déjà compte des camions accédant à la carrière de Pommiers Plusieurs chemins ruraux longent le site, dont 1 à l'intérieur du site De plus, une partie de la RD 30 a été classée en PDIPR	★	--	Jonction sortie/RD30 aménagée Clôtures et portails fermant l'accès au site Panneaux indicateurs clairs Plan de circulation Parking personnel et visiteurs Dispositif de nettoyage des roues Piste d'accès entretenue	- 0 à long terme
Air	Air globalement de bonne qualité	★★	-	Décapage limité à la phase en cours Arrosage des pistes par temps sec Entretien régulier des engins Conservation de la végétation en périphérie du site Mesures des retombées de poussières	- 0 à long terme
Bruit	Bruit résiduel assez homogène Le secteur est relativement calme	★★	-	Entretiens réguliers des engins Engins équipés de « cri du lynx » Respect des horaires d'ouverture Mesure des niveaux sonores	- 0 à long terme

Carrières GUIGNARD – *Carrière de Pommiers* (36)
 Demande d'autorisation de renouvellement partiel et d'extension de carrière
Tome 0 – Résumés Non Techniques de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Dangers

Vibrations	Présence de pylônes hautes tension sur site et de deux lignes électriques	★★	-	Plan de tir adapté Contrôles des vibrations engendrées par les tirs de mines Contrôles des vibrations au niveau des habitations les plus proches et à l'approche du pylône électrique (chaque tir à moins de 100m)	-
Luminosité	Source lumineuse provenant des phares des voitures	★★	-	Puissance des lampes ajustée et utilisation uniquement pour un éclairage de sécurité	-
Contraintes et servitudes	2 lignes HTE passant au-dessus du site et présence de 3 pylônes dans le périmètre	★★	--	Prescriptions à respecter concernant la stabilité des pylônes Mesures à respecter concernant le réseau routier et les chemins	-

2. PROJET DE REAMENAGEMENT FINAL

Les objectifs de ce réaménagement sont les suivants (Cf. Figure 3) :

Vocation de mise en sécurité :

Elle se traduit par les étapes suivantes :

- Le nettoyage du site ;
- La suppression de toutes les infrastructures ;
- Le remblaiement partiel d'une partie du site par des matériaux de découverte ;
- La reconstitution d'une couverture végétale jouant le rôle de tampon naturel vis-à-vis des écoulements (interception et évapotranspiration des précipitations).

Vocation écologique :

Elle se traduit par :

- La conservation de fronts de taille pour l'accueil d'espèces avifaunistiques intéressantes (mise en place de 2 vires) ;
- La création d'une mare pour les espèces de batraciens ;
- La création de zone de hauts fonds en différents point autour du plan d'eau ;
- La création de haies et l'entretien des pâtures ;
- La mise en place d'une surverse améliorée garantissant la protection de la Gargillesse et de son cortège ichtyofaunique.

A terme, le réaménagement permettra une intégration écologique et paysagère du projet de renouvellement partiel et d'extension. De plus, le plan d'eau, milieu rare aux alentours du projet, apportera une plus-value écologique avec des espèces des milieux humides.

D'un point de vue hydraulique et hydrogéologique, les conditions de ruissellement et d'écoulement des eaux souterraines vers la Gargillesse seront quelques peu modifiées. Les eaux issues du bassin versant hydrogéologique de la carrière s'écouleront vers le plan d'eau. Une surverse améliorée permettra le rejet du surplus du plan d'eau vers la Gargillesse.

Le plan d'eau et ses abords réaménagés resteront la propriété de la société Carrières GUIGNARD qui en assurera l'entretien (un contrat de sous-traitance d'entretien pouvant être passé avec un agriculteur local et/ou une association naturaliste).

Il en sera de même pour les pâtures (extension) : elles resteront la propriété de la société Carrières GUIGNARD qui les mettra alors à disposition d'agriculteurs ou d'éleveurs locaux par le biais d'une convention d'exploitation.

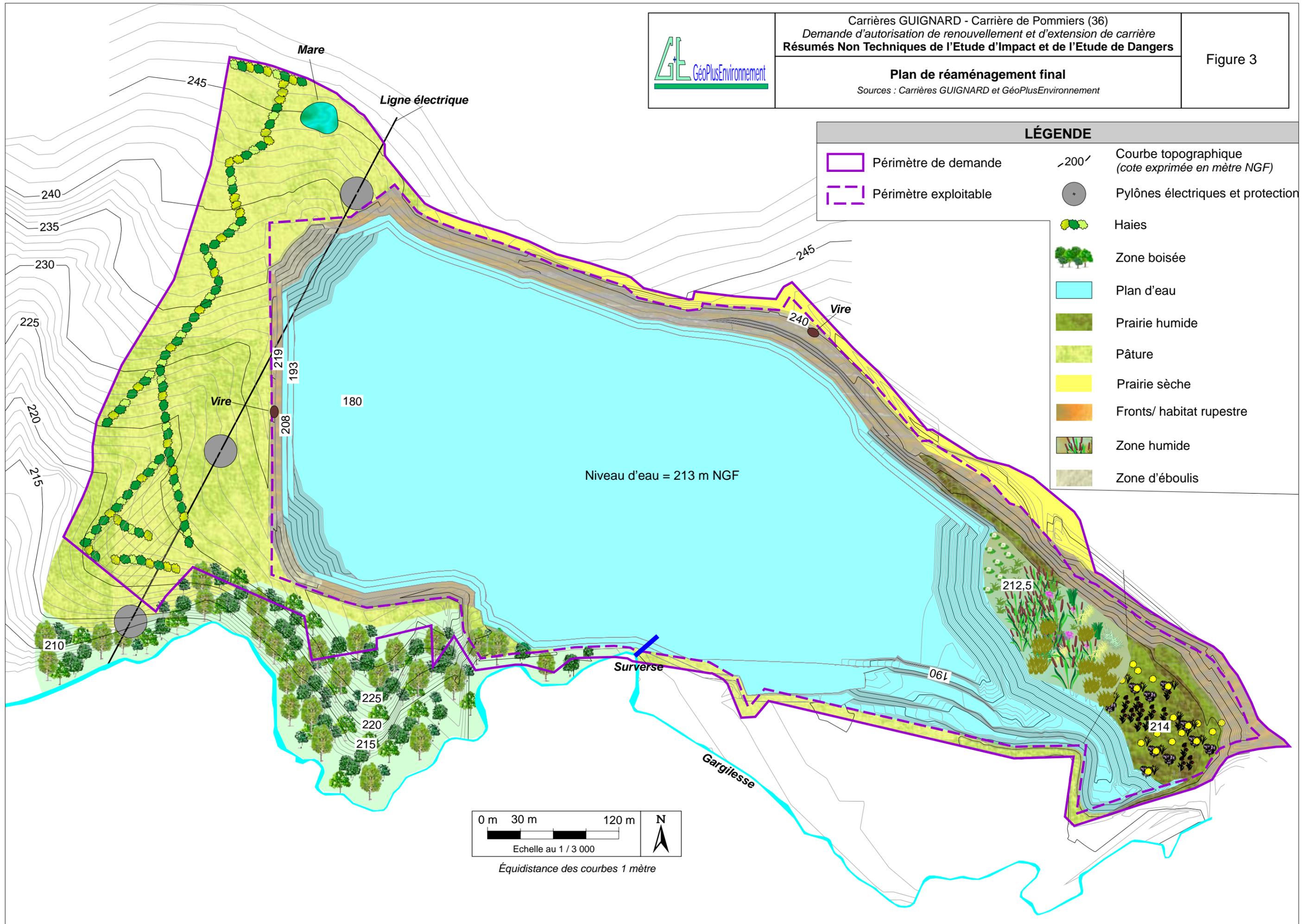


Plan de réaménagement final

Sources : Carrières GUIGNARD et GéoPlusEnvironnement

LÉGENDE

- | | | | |
|--|--------------------------|--|--|
| | Périmètre de demande | | Courbe topographique
(cote exprimée en mètre NGF) |
| | Périmètre exploitable | | Pylônes électriques et protection |
| | Haies | | Zone boisée |
| | Plan d'eau | | Prairie humide |
| | Pâturage | | Prairie sèche |
| | Fronts/ habitat rupestre | | Zone humide |
| | Zone d'éboulis | | |



3. LA SANTE DES RIVERAINS

Les risques sanitaires considérés sont ceux susceptibles d'être observés au sein des populations extérieures au site et plus particulièrement parmi les habitants les plus proches :

- La ferme de l'Espérance, à 300 m au Sud-Est du projet ;
- Les habitations du Sud de La Fonteneille, à 350 m au Nord du site ;
- Le Hameau de Montreau, à environ 450 m au Sud de la carrière ;
- Les habitations de Foy à 700 m à l'Ouest du projet d'extension.

Soit environ une quarantaine de personnes dans un rayon de 500m.

Les risques liés aux rejets atmosphériques (poussières et gaz de combustion), au bruit et aux vibrations ont été étudiés.

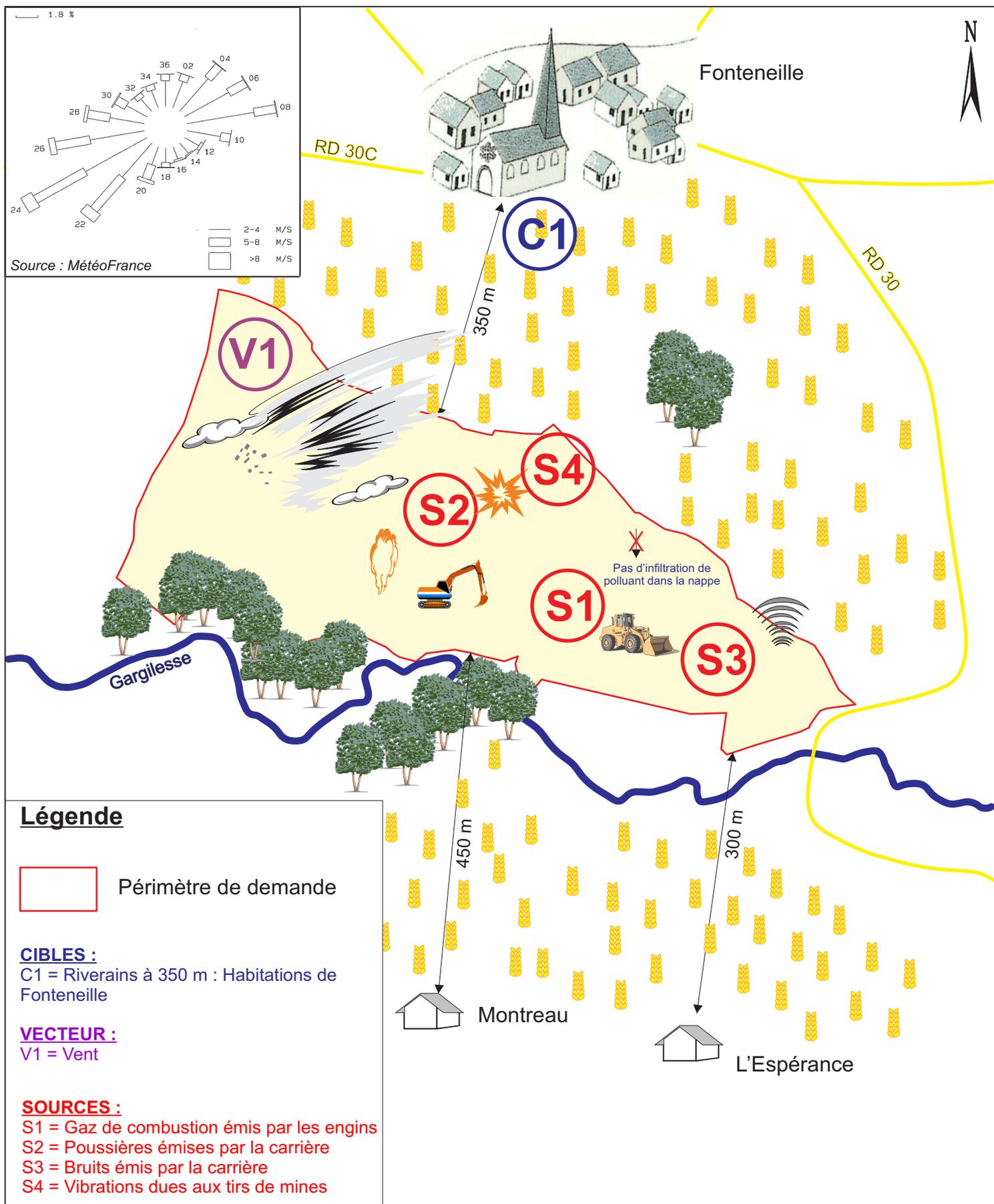
La contamination du sol, du sous-sol, des eaux souterraines et des eaux superficielles, par des hydrocarbures, n'a pas été retenue au vu des différentes mesures préventives mise en place.

Le tableau ci-après présente le bilan des hypothèses retenues et étudiées :

Scénario	Source	Vecteur	Cible
1 Inhalation de gaz de combustion rejetés par le site	Ensemble de l'activité	Air	Riverains
2 Inhalation des poussières émises par l'activité du site	Ensemble de l'activité	Air	Riverains
3 Exposition au bruit émis par l'ensemble du site	Ensemble de l'activité	Air	Riverains
4 Exposition aux vibrations	Tirs de mines	Sol / Air	Riverains

Le schéma conceptuel d'exposition illustre les différentes sources, vecteurs et cibles (Cf. [Figure 4](#)).

Les calculs ont démontré qu'aucun risque sanitaire n'est à craindre pour la population riveraine.



Carrières GUIGNARD - Carrière de Pommiers (36)

Demande d'autorisation de renouvellement partiel et d'extension de carrière
Résumés Non Techniques de l'Étude d'Impact et de l'Étude de Dangers

Schéma conceptuel d'exposition

Source : GéoPlusEnvironnement

Figure 4

4. CONCLUSION DE L'ETUDE D'IMPACT

La carrière de roches massives de Pommiers (36), avec toutes les mesures visant à éviter, réduire, compenser, suivre et accompagner les nuisances, présentera les impacts suivants :

- Positifs sur :
 - L'activité et l'économie ;
 - Le patrimoine culturel.

- Négligeables à nuls sur :
 - La ressource en eau ;
 - La luminosité.

- Légèrement négatifs, mais acceptables, sur :
 - La stabilité des terrains
 - L'hydrogéologie ;
 - L'hydrographie ;
 - Le paysage ;
 - Le contexte climatique ;
 - La qualité de l'air ;
 - Le transport ;
 - Le bruit ;
 - Les milieux naturels ;
 - Les vibrations ;
 - Les servitudes techniques ;
 - La consommation énergétique.

Il s'agira donc pour la société Carrières GUIGNARD d'accentuer son action en faveur de la stabilité des terrains, des milieux naturels et de son intégration paysagère.

C. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DE DANGERS

1. RISQUES AUXQUELS PEUT ETRE SOUMISE LA CARRIERE

L'étude de dangers doit analyser les **risques d'incidents** pouvant entraîner des perturbations dans le fonctionnement normal de la carrière, c'est à dire ce qui peut arriver en **fonctionnement anormal**.

Sa finalité est :

- D'exposer les **dangers** que pourra présenter la carrière en décrivant les accidents susceptibles d'intervenir (incendie, chute, accident de la route, fuite de carburants,...), d'origine interne ou externe, et d'en estimer la nature et l'ampleur des **conséquences** ;
- De décrire les **mesures** propres à réduire la probabilité et les effets de ces accidents ;
- De préciser les **moyens de secours** publics ou privés dont la carrière dispose ou dont elle s'assurera le concours en vue de combattre les effets dommageables d'un éventuel sinistre.

Ce résumé de l'**étude des dangers** que peut présenter la carrière s'articule en trois parties :

- Description des **risques externes** au site, conséquences, mesures préventives et moyens de secours ;
- Description des **risques liés à l'exploitation** de la carrière, conséquences, mesures préventives et moyens de secours ;
- Les **moyens d'intervention** et de secours disponibles sur le site et à l'extérieur.

Les différents risques sont quantifiés de la manière suivante :

			Niveau de gravité				
			M	S	I	C	D
			Modéré	Sérieux	Important	Catastrophique	Désastreux
Niveau de probabilité	E	Extrêmement improbable					
	D	Très improbable					
	C	Improbable					
	B	Probable					
	A	Courant					

Niveau de risque = Niveau de probabilité x Niveau de gravité

Acceptable	Critique	Inacceptable
------------	----------	--------------

1.1. Risques externes au site

Risque	Commentaires	Probabilité du risque	Gravité du risque	Risque avant mesures	Conséquences sur l'exploitation avant mesures	Cinétique	Mesures préventives	Probabilité résultante	Gravité résultante	Risque résultant
Sismique	Secteur classé en zone 2 : sismicité faible mais non négligeable	D	S	A	Chutes de blocs, éboulements des talus d'exploitation, écrasement et enfouissement d'employés, basculement d'engins, risque de pollution des sols et des eaux par les hydrocarbures contenus dans le réservoir des engins	Soudaine et brève	Moyens de secours	D	S	A
Kéraunique	Pas de présence d'infrastructures sur le périmètre de la carrière	C	S	C	Choc électrique, brûlures, chute d'un pylône électrique haute tension, décès	Rapide	Pendant un orage : interdiction de circulation à pied (employés et visiteurs), arrêt temporaire du fonctionnement de la carrière	C	M	A
Inondation	Carrière hors zone inondable	E	S	A	Noyades, détériorations d'engins, pollutions des eaux par hydrocarbures (contenus dans les réservoirs des engins)	Lente et prévisible	Drainage vers deux points bas des eaux de ruissellement du site, déviation des eaux extérieures par merlons périphériques, arrêt du chantier et remontée en partie haute des engins en cas de fortes précipitations	E	M	A

Carrières GUIGNARD – Carrière de Pommiers (36)
 Demande d'autorisation de renouvellement partiel et d'extension de carrière
 Tome 0 – Résumés Non Techniques de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Dangers

Risque	Commentaires	Probabilité du risque	Gravité du risque	Risque avant mesures	Conséquences sur l'exploitation avant mesures	Cinétique	Mesures préventives	Probabilité résultante	Gravité résultante	Risque résultant
Mouvement de terrain	Le projet n'est pas concerné par les aléas retrait-gonflement d'argiles, ni par l'aléa mouvement de terrain. Cependant, le gisement comprend des failles et des shistosités.	D	S	A	Création de cavités souterraines, éboulements de stocks, danger pour le matériel et le personnel, génération d'instabilités au niveau des fronts.	Brève et difficilement prévisible.	En cas de mouvement de terrain : s'éloigner de toute infrastructure en hauteur, ne pas pénétrer dans les bâtiments, s'éloigner des fronts et éviter ainsi la chute de blocs, s'éloigner de la ligne haute tension.	D	M	A
Tempête	Récents événements en 1999, 2009 et 2010. Risque difficilement quantifiable car très localisé.	C	S	C	Envois de poussières, bris de clôture et d'arbres, décrochement de blocs des fronts de taille, chute d'engins.	Rapide mais prévisible.	Arrêt du travail sur les secteurs menacés par des chutes d'arbres, réduction de la taille des stocks pour limiter les envois, mise en place d'une procédure d'alerte et d'adaptation à la tempête.	C	M	A

1.2. Risques liés aux activités humaines à proximité

Risque	Commentaires	Probabilité du risque	Gravité du risque	Risque avant mesures	Conséquences sur l'exploitation avant mesures	Cinétique	Mesures préventives	Probabilité résultante	Gravité résultante	Risque résultant
Accident sur le réseau public affectant la carrière	Réseau de transport public à proximité du site constitué de routes départementales dont le trafic est faible, et plus spécifiquement la RD 30, seule voie à proximité directe du site et en permettant l'accès	C	S	C	Accès au site bloqué, perturbation du trafic, collision avec un employé, collision avec un camion venant du site ou s'y rendant, incendie, explosion, pollution accidentelle des sols ou des eaux par des hydrocarbures	Evénement rapide mais cinétique des conséquences lentes	Panneaux indicateurs de la présence de la carrière, accès au site fermé en dehors des heures de fonctionnement, panneaux signalant les interventions en bordure de réseau	D	M	A
Intrusion et acte de malveillance	Site entièrement ceinturé par un merlon et/ou une clôture et par une barrière naturelle : la Gargiless	C	S	C	Accident corporel sur l'intrus, collision ou écrasement par les engins roulants, acte malveillant de sabotage conduisant à la destruction de matériel	Lente à rapide	Totalité du périmètre ceinturé, mise en place d'une caméra sur le site, rappel des consignes à l'entrée du site	D	S	A

Carrières GUIGNARD – Carrière de Pommiers (36)
 Demande d'autorisation de renouvellement partiel et d'extension de carrière
Tome 0 – Résumés Non Techniques de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Dangers

Installations industrielles voisines	Une seule ICPE dans un rayon de 3 km : l'installation de broyage-concassage-criblage de la société Carrières GUIGNARD Risque lié au transport interne et à la présence d'une cuve GNR	C	S	C	Collision entre deux engins, chute d'un engin, renversement d'un piéton, fuite de gasoil, propagation d'un incendie, passage d'un nuage toxique au dessus du site, brûlures	Rapide	Mise en place d'un plan de circulation, vitesse limitée à 15 km/h pour tous les engins et 10 km/h sur les pentes supérieures à 10°, personnel de conduite titulaire d'une autorisation et du CACES, port des EPI (casque, gilet, chaussures) dès l'entrée sur site, engins régulièrement contrôlés, présence d'extincteurs	D	S	A
Présence de lignes haute tension	Deux lignes électriques haute tension passent au dessus du projet Présence de trois pylônes dans l'emprise de demande du projet	C	S	C	Chute du pylône sur un front d'extraction, électrocution d'un employé, incendie, coupure d'électricité	Rapide	Maintien d'un accès aux pylônes pour permettre un entretien régulier, maintien d'une bande de de protection non exploitée autour des pylônes	D	S	A
Incendie d'origine extérieure	Carrière en bordure de la ripisylve de la Gargillesse	C	S	C	Propagation à la végétation périphérique de la carrière, brûlures des employés/visiteurs/riverains, incendie sur les engins, explosion des réservoirs de GNR des engins	Lente	Présence d'extincteurs mobiles dans chaque engin, évacuation des employés et engins du site en cas d'incendie, entretien des plantations périphériques, zones coupe-feu constituées par le carreau de la carrière, les zones décapées et les fronts de taille	C	M	A

1.3. Risques liés à l'exploitation du site

Risque	Commentaires	Probabilité du risque	Gravité du risque	Risque avant mesures	Conséquences sur l'exploitation avant mesures	Cinétique	Mesures préventives	Probabilité résultante	Gravité résultante	Risque résultant
Engins – Circulation à l'intérieur du site	Circulation d'engins, de véhicules légers et de piétons	B	S	C	Collision entre deux engins ou véhicules, chute d'un engin, renversement d'un piéton, fuite de gasoil (début d'incendie, pollution)	Rapide	Plan de circulation, vitesse limitée à 15 km/h sur les pistes, pistes entretenues, accès au site réglementé	D	S	A
Sécurité routière à l'extérieur du site	Connexion du site à la RD 30	C	S	C	Collision entre un camion et un usager de la RD 30, renversement de cycliste ou de piéton	Rapide	Carrière signalée, connexion site-RD 30 adaptée, parking PL pour ne pas gêner la circulation	D	S	A
Intervenants extérieurs	Société MAXAM en charge des tirs de mines et sous-traitance ponctuelle pour les vérifications des extincteurs, des engins, des équipements électriques ...	C	S	C	Les accidents touchant les sous-traitants sont les mêmes que ceux concernant le personnel de la carrière	Rapide	Informations préalables à l'opération, plan de prévention, mesures préventives pour assurer la protection des employés de la carrière	D	M	A
Noyade	Présence de bassins de collecte des eaux en fond de fouille	C	S	C	Mort par noyade, blessures corporels en cas de chute d'un véhicule dans le bassin en fond de fouille	Moyenne	Site entièrement ceinturé, bassin interdit d'accès et entourés de blocs rocheux, risque de noyade signalé par panneaux	E	S	A

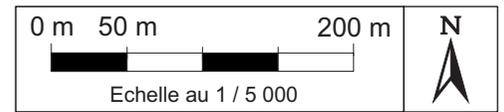
Carrières GUIGNARD – Carrière de Pommiers (36)
 Demande d'autorisation de renouvellement partiel et d'extension de carrière
Tome 0 – Résumés Non Techniques de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Dangers

Incendie	Probabilité d'un incendie au vu des installations : 1 incendie tous les 53 ans en moyenne	D	S	A	Brûlures des employés, propagation du feu à la végétation alentours, pollution des sols et de la rivière, rayonnement thermique	Lente	Application des consignes de travail, entretien du matériel, entretien de la végétation périphérique, zones minérales de la carrière, bassins d'eau en fond de fouille	D	S	A
Explosion	Présence des réservoirs des engins, ravitaillement des engins, présence d'explosifs	C	S	C	Suppression, souffle, flammes, projection d'éclats, tremblement de terre, accidents corporels, dégradations matériels	Rapide	Interdiction de fumer à proximité des entités à risque, procédures strictes pour le ravitaillement, rechercher le remplissage maximal des réservoirs	D	S	A
Tirs de mines	Pas de stockage d'explosif sur site, aucun incident recensé sur site depuis plusieurs décennies	E	S	A	Blessures voire mort d'employés de MAXAM ou de Carrières GUIGNARD ou encore de riverains, dégâts sur les engins, véhicules, maisons, pylône ou encore sur la RD 30	Soudaine	Utilisation dès réception des explosifs (pas de stockage), forages et réalisation des tirs entièrement sous-traités à une entreprise spécialisée, plan de tir adapté à proximité des pylônes, mise à l'abri de l'ensemble du personnel	E	S	A
Présence des lignes haute tension	Deux lignes électriques traversent le site, trois pylônes sont inclus dans l'emprise de demande	C	S	C	Chute de pylône sur la zone d'extraction pouvant entraîner des blessures sur les employés, des dégâts matériels, risque d'électrocution	Rapide	Réalisation d'une étude spécifique pour adapter les tirs de mines à proximité des pylônes, respect des prescriptions RTE	C	M	A

Carrières GUIGNARD – Carrière de Pommiers (36)
 Demande d'autorisation de renouvellement partiel et d'extension de carrière
Tome 0 – Résumés Non Techniques de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Dangers

Pollution accidentelle des sols et eaux	Pas de nappe individualisée au droit du site, ni de captage AEp à proximité, présence de la Gargillesse	C	S	C	Le gneiss étant un matériau imperméable, ruissellement sur le sol ou accumulation des hydrocarbures dans le bassin de décantation en fond de fouille, volume en jeu faible dans le cas d'une rupture de flexible	Lente	Personnel formé et sensibilisé à la protection de la qualité des eaux, entretien réguliers des engins, récupération des eaux en fond de fouille, double décantation des eaux avant rejet, suivi de la qualité des eaux de la Gargillesse, kit anti pollution dans les engins	D	S	A
Pollution accidentelle de l'atmosphère	Sources de pollution : un incendie, une explosion ou des envois de poussières au niveau des stocks et de la zone d'extraction	C	M	A	Emissions de rejets gazeux en cas d'incendie ou d'explosion mais peu durable du fait des faibles quantités en jeu, idem pour les envois de poussières, limités aux fortes tempêtes	Lente	Mesures visant à réduire les risques explosion et incendie, entretien et stabilisation des pistes, arrosage des pistes si nécessaire, limitation au strict minimum de la surface décapée d'avance et des stocks	D	M	A
Instabilité des terrains	Une instabilité peut provenir d'un affaissement de terrains, d'un éboulement d'un front d'exploitation ou d'un stock, ou encore d'un tir de mines raté	C	S	C	Glissement des terrains immédiatement riverains, chute d'un pylône et de la ligne électrique, blessures corporelles, détérioration du matériel, comblement de la fosse	Rapide	Délaissé réglementaire de 10 m en périphérie de la demande, hauteur des fronts limitée à 15 m, pente maximal des fronts de 80°, délaissé de 25 m autour des pylônes, respect des prescription lors des tirs de mines	C	M	A

La [Figure 5](#) localise les différents risques liés à l'exploitation de la carrière.



LÉGENDE

- | | | | | | | | |
|---|---------------------------|---|-----------------------------------|---|--------------------------|---|--|
|  | Périmètre de demande |  | Risque accident de circulation |  | Risque tir de mines raté |  | Risque chute de pylône |
|  | Périmètre exploitable |  | Risque noyade |  | Pylône électrique |  | Risque chute de ligne électrique |
|  | Risque explosion/incendie |  | Risque pollution eau et sol |  | Ligne électrique |  | Hauteur de sécurité des lignes électriques |
| | |  | Risque d'instabilité des terrains | | | | |

Figure 5

2. MOYENS D'INTERVENTION ET DE SECOURS DISPONIBLES

2.1. Moyens de lutte contre l'incendie

Carrières GUIGNARD dispose, sur ce site, de nombreux extincteurs de types différents et adaptés à chaque cas dans les engins.

Le personnel est formé à l'utilisation de ces extincteurs et suit un recyclage régulier.

Ces extincteurs sont vérifiés tous les ans par une société agréée.

Les eaux des bassins de rétention peuvent servir d'eaux d'extinction.

En cas de départ d'incendie, la **procédure** suivante s'applique :

- Prévenir ou faire prévenir le Chef de Carrière ;
- Essayer d'éteindre l'incendie dès son début avec les extincteurs ;
- Le Chef de Carrière rassemble immédiatement tout le personnel disponible et met en action le dispositif de première intervention le plus proche ;
- Le Chef de Carrière se charge d'alerter les secours si le feu ne peut être maîtrisé ;
- Un agent, placé à l'entrée de la carrière, dirige les pompiers au plus vite vers le lieu du sinistre.

Les pompiers sont joignables au 18, depuis un poste fixe, ou au 112 depuis un portable.

Le Chef de Carrière s'assure ensuite du remplacement des extincteurs utilisés.

Les eaux d'extinction ruisselleront jusqu'au fond de fouille où elles seront repompées par le camion d'une entreprise spécialisée et évacuées dans un centre agréé.

2.2. Moyens de lutte contre les déversements accidentels

Les secteurs où sont stockés des produits liquides dangereux, inflammables ou toxiques sont les engins (contrôlés régulièrement).

En cas de déversement accidentel d'hydrocarbures en dehors de la zone de ravitaillement ou d'entretien (cas par exemple du ravitaillement d'un engin en carrière), des kits d'intervention rapide anti-pollution sont utilisés et il est fait appel à des **entreprises agréées pour évacuer** ces produits souillés.

De manière générale, en cas d'incident (déversement accidentel, incendie, explosion), la **procédure d'urgence** suivante s'applique :

- Couper l'alimentation électrique du secteur ou de l'organe concerné ;
- Faire évacuer les abords ;
- Les employés circonscriront le déversement (kits anti-pollution) ;
- Répandront du produit absorbant (kits anti-pollution) ;
- Préviendront le Chef de Carrière ;
- Les pompiers seront prévenus, si nécessaire ;
- Les autorités de tutelle seront prévenues : DREAL, CARSAT, Mairie, etc. ;
- Les produits déversés seront évacués par des entreprises agréées.

2.3. Moyens de secours aux blessés

Le site dispose :

- De Sauveteurs Secouristes du Travail qui sont formés, diplômés et maintenus au niveau dans le cadre de la formation professionnelle ;
- D'une armoire de premiers secours (dans les bureaux) et d'une trousse d'urgence à disposition des Sauveteurs Secouristes du Travail.

Un registre de soins se trouve dans les bureaux et permet l'enregistrement de tous les soins.

- **Trousses de secours « types » :**

Coffret métallique étanche pour une équipe de 10 personnes (30 cm x 22 cm x 12 cm)	
• 2 coussins hémostatiques type CHUT	• 10 gants plastiques à usage unique
• 3 paquets de 10 compresses stériles 30 x 30	• 1 paquet de 10 compresses stériles 20 x 20
• 1 flacon de Bétadine jaune (antiseptique)	• 5 bandes extensibles 4 m x 7 cm
• 1 pochette de 14 pansements individuels	• 1 rouleau de sparadrap
• 1 écharpe triangulaire	• 2 couvertures isothermiques
• 1 flacon de DACRYOSERUM	• 2 sachets plastiques
• 1 pince à écharde	• 1 tube de Biafine
• 12 épingles de sûreté	• 1 fiche de renseignements d'utilisation
• 1 flacon de Bétadine rouge (savon)	

De plus, si l'accident le nécessite, le Chef de Carrière fera appel aux Sapeurs Pompiers. Les bureaux/locaux sociaux disposent, près du téléphone, d'une affiche rappelant, de manière lisible, les numéros d'urgence (Cf. Tome 4 : « Notice hygiène et sécurité »).

2.4. Procédure d'alerte

L'ensemble du personnel connaît les dossiers de prescriptions et les consignes de sécurité qui sont affichées dans les locaux destinés au personnel.

Si un accident survient pendant les horaires habituels de travail, la procédure d'alerte suivante s'applique :

- Prévenir un responsable présent sur le site, qui se chargera d'alerter les secours. Celui-ci pourra être joint :
 - × Soit par Talkie Walkie ;
 - × Soit par le téléphone portable (numéros affichés dans les bureaux).

- En cas d'absence de réponse, alerter les secours aux numéros suivants :
 - × SAMU SMUR 15
 - × POMPIERS 18 ou 112
 - × GENDARMERIE 17

Ensuite, en fonction des cas, le secouriste décidera de l'orientation à donner :

- Donner les petits soins nécessaires (la carrière est pourvue de tout ce qui est nécessaire pour l'exécution des petits pansements) ;
- Au moindre doute, prendre contact avec un médecin (liste affichée dans les locaux) et assurer le transport du patient par le véhicule de service ;
- Suivant la gravité :
 - demander l'intervention des pompiers, accessibles par n'importe quel poste téléphonique ;
 - ou prendre immédiatement contact avec un médecin et suivre les instructions de ce dernier.

En cas d'incident grave en carrière, tel que glissement de terrain, amorce d'éboulement, véhicule ou engin en position dangereuse, etc., tout travail est et sera suspendu et les accès du chantier interdits.

Le plan d'urgence et d'évacuation en cas d'accident et d'incendie est affiché dans les bureaux et sera présenté au personnel.

Des zones sont aménagées et signalées pour les secours extérieurs dans les endroits difficiles d'accès : zones d'extraction, front de taille...

Ces zones sont repérées sur le plan d'urgence et d'évacuation diffusé aux pompiers locaux.

Les moyens d'alarme seront constitués par des téléphones fixes, plusieurs téléphones portables accessibles à tout moment, ainsi que des talkie-walkie reliant les bureaux et le personnel présent sur la carrière.

Les travailleurs isolés sont toujours équipés d'un moyen de télécommunication (DATI, radio...).

Tous ces points sont rappelés régulièrement au personnel du site lors des recyclages de la formation aux premiers secours et lors de la lecture des consignes d'exploitation.

3. CONCLUSION DE L'ETUDE DE DANGERS

Par son activité mettant en œuvre essentiellement des produits minéraux, cette installation présente objectivement **des dangers mesurés** pour son environnement en cas d'accident :

- Des dangers (avec une **probabilité d'occurrence très faible**) du site vers l'extérieur : incendie, explosion, nuage toxique, tir de mine défectueux, chute d'un pylône et/ou de la ligne électrique ;
- Un très faible risque d'aggravation d'un problème venant de l'extérieur (ex : feu de forêt).

Le plus souvent, ces risques sont limités à la carrière, sans impacts sur les habitations et voies de communication voisines.

Un **grand nombre de précautions sont prises et seront maintenues** pour éviter les risques et en limiter les conséquences, comme :

- Présence de nombreux extincteurs ;
- Site entièrement clôturé à l'avancement de l'exploitation ;
- Entretien des engins et maintien de leur conformité ;
- Plan de circulation interne ;
- Mesures des vibrations engendrées lors d'un tir de mine ;
- Précautions à prendre pour l'exploitation au niveau des lignes électriques (plan de tir adapté, hauteur de travail contrôlée, etc.) ;
- Formation du personnel aux risques d'explosion et d'incendie.

L'accent sera porté sur :

- La **communication des risques et des mesures de sécurité** à l'ensemble du personnel et des visiteurs (exercices incendie/explosion, etc.) ;
- La formation du personnel à l'utilisation des kits anti-pollution ;
- La surveillance des rejets dans la Gargillesse ;
- La surveillance des vibrations engendrées par les tirs de mines sur les pylônes électriques ;
- **L'entretien de la RD 30.**

Enfin, les moyens de secours sont identifiés et adaptés, et le personnel est et sera formé à les utiliser ou les faciliter.

Réalisé par :
GéoPlusEnvironnement

Agence Centre et Nord
2 rue Joseph Leber
45 530 VITRY-AUX-LOGES
Tél : 02 38 59 37 19 – Fax : 02 38 59 38 14

e-mail : geo.plus.environnement2@orange.fr

Siège social / Agence Sud :
Le Château
31 290 GARDOUCH
Tél : 05 34 66 43 42 – Fax : 05 61 81 62 80
e-mail : geo.plus.environnement@orange.fr

Agence Est :
7 rue du Breuil
88 200 REMIREMONT
Tél : 03 29 22 12 69 – Fax : 09 70 06 14 23
e-mail : geo.plus.environnement4@orange.fr

Agence Ouest :
5 chemin de la Rôme
49 123 CHAMPTOCE-SUR-LOIRE
Tél : 02 41 34 35 82 – Fax : 02 41 34 37 95
e-mail : geo.plus.environnement3@orange.fr

Agence Sud-Est :
Quartier Les Sables
26 380 PEYRINS
Tél : 04 75 72 80 00 – Fax : 04 75 72 80 05
e-mail : geoplus@geoplus.fr

Antenne PACA :
Sainte-Anne
84 190 GIGONDAS
Tél : 06 88 16 76 78

Site internet : www.geoplusenvironnement.com



La gestion de l'environnement, la reconnaissance du sous-sol
et l'application de la réglementation au service de votre projet.